

Les formateurs de « terrain » et le tutorat : une urgence pour un lien fort Université-terrain

Le tutorat, un atout sous certaines conditions

Quel que soit le schéma de formation retenu, une formation professionnalisante nécessite l'apport de professionnels et un lien avec le « terrain », notamment lors des stages et de leur suivi.

La notion de tutorat se retrouve dans de nombreux pays sous des appellations diverses : tutorat, supervision, conseil pédagogique, etc.

Une intéressante note de synthèse a été faite par nos collègues S.Chaliès, M.Durand & co sur ce tutorat à partir d'une très grande quantité de recherches sur le sujet (n° 61 de Recherche et Formation, 2009). Partout, le modèle traditionnel du tutorat (le « compagnonnage ») est discuté tant les tuteurs sont confrontés à des dilemmes permanents. : aider ou juger les enseignants en formation ? transmettre le métier ou les faire réfléchir sur le métier ? aider à enseigner ou aider à apprendre à enseigner ?

Selon ces recherches, le tutorat ne serait utile qu'à certaines conditions :

- une meilleure collaboration entre enseignants en formation et tuteurs,
- une meilleure collaboration entre *les deux mondes séparés* que sont l'université et les établissements scolaires,
- nécessité d'équipes d'accueil dans les établissements (avec des *écoles de développement professionnel*),
- nécessité de la formation des tuteurs.

Réunit-on en France ces conditions ? Il y a une différence notoire entre le premier et second degré. Oui pour le premier degré (avec une amélioration nécessaire), non pour le second degré (sauf exception). Cette différence explique en partie les différences d'appréciation sur les « stages en responsabilité » ou l'entrée dans le métier lors de l'année de fonctionnaire-stagiaires et d'une manière générale la difficulté que nous avons à concevoir aujourd'hui un modèle commun de formation.

Dans le premier degré

Les PEMF

Il existe des PEMF (professeur d'école maître-formateur) qui historiquement, travaillaient dans une « école d'application ». Les PEMF s'appelaient à l'époque « maîtres d'application » (vision descendante : on expérimentait dans la classe ce qui avait été appris à l'Ecole Normale). A la création des IUFM (concomitant du passage des instituteurs au statut de PE, concepteurs de catégorie A) ils-elles sont devenu-es « maîtres-formateurs ».

Ces PEMF sont deux tiers de temps avec leur classe et un tiers de leur temps consacré à la formation (initiale et continue). Ils dépendent aujourd'hui de l'Inspection académique, qui passe convention avec l'IUFM.

Ces PEMF accueillent des étudiants et FS dans leur classe pour la pratique accompagnée mais assurent aussi, en lien avec les PIUFM (co-intervention possible) la préparation, les visites, le bilan des stages, les cours (TD, formation générale ou disciplinaire) et la formation continue.

Leur examen, le CAFIPEMF, comporte trois parties qui vérifie 3 types de compétences: une leçon suivie d'un entretien, une visite d'aie à un débutant (suivi d'un entretien avec le jury), une soutenance

de mémoire. Le CAFIPEMF donne lieu, dans certains départements, à des préparations relevant de la FC. Aujourd'hui, de nombreux PEMF s'engagent dans des masters de formateurs.

De véritables équipes pluri-catégorielles

Cette catégorie de personnels, associés aux PIUFM, MCF et PU des IUFM constitue les « équipes pluri-catégorielles de formateurs » qui permettaient d'assurer une cohérence entre IUFM et terrain, une continuité entre préparation au concours (1^{ère} année d'IUFM) et 2^e année plus professionnelle, entre formation initiale et continue. Il faut associer à ces équipes, les « conseillers pédagogiques » du premier degré, attachés aux IEN, qui sont également titulaires du CAFIMF et permettent un lien formation initiale-formation continue ; ainsi que des « maîtres d'accueil temporaires » (sans formation) qui sont sollicités notamment pour les stages d'observation (pré-pro en licence).

..... menacées de disparition

Depuis la rentrée 2011, les PEMF, absorbés par la formation et le suivi des fonctionnaires stagiaires, ont bien du mal à s'insérer dans les masters, pour des raisons techniques et de disponibilité essentiellement. Les liens sont distendus IUFM et PEMF « repris » par les IA. De nombreux PEMF quittent la fonction faute de trouver une place cohérente dans la nouvelle réforme. Ils sont nombreux à être proches de la retraite (comme les PIUFM). Les équipes pluricatégorielles sont donc menacées de disparition, alors que l'idée même de tutorat devrait les renforcer. Pour ne pas perdre ce potentiel, il faut un plan urgent de recrutement de PEMF. Les PEMF et candidats PEMF doivent pouvoir s'intégrer dans des équipes de recherche et avoir des facilités pour s'inscrire dans les masters de formateurs.

Pour le second degré, un chantier en friche

Ces équipes n'existent pas. L'équivalent des PEMF sont les formateurs associés (une part de service en collège, une part à l'IUFM), mais ils sont isolés discipline par discipline et n'ont pas (ou très peu) de lien avec les universitaires qui assurent les préparations concours. Ils ont été récupérés par les rectorats depuis 2 ans. C'est un potentiel de formation et des compétences perdues.

Les tuteurs (appelés anciennement « conseillers pédagogiques ») n'ont aucune formation, pas de décharge horaire, parfois désignés et non volontaires, parfois choisis par l'IPR sans aucune transparence. Dans de rares disciplines, des formations ont été dispensés de façon limitée (EPS, PLP...). Seuls quelques IUFM ont réussi à intégrer des conseillers pédagogiques dans des équipes de recherches (en EPS notamment où le nombre de conseillers pédagogiques -lié au grand nombre d'étudiants STAPS et à l'existence de la pré-pro - a représenté jusqu'à 20% de la profession).

Cette situation, incomparable avec le premier degré, doit de manière urgente, être repensée.

Le second degré a besoin de formateurs associés (équivalents PEMF) qui aient une décharge pour intervenir en formation et de tuteurs formés qui assurent un véritable « compagnonnage » sur le terrain, en lien avec l'IUFM/Université.

La question des « formateurs de terrain et des formateurs sur le terrain », totalement évacuée de la réforme imposée est pour tant un enjeu déterminant pour la formation initiale mais aussi pour la formation continue (et par conséquent sur l'Université).

Des collègues qui s'engagent dans des formations (diplômantes ou non), qui s'intègrent dans des équipes de recherche dynamisent la profession, constituent des ressources bien au delà de la seule formation initiale.

Nous proposons, pour tous les degrés, de nous appuyer sur l'expérience du 1^{er} degré pour concevoir à grande échelle :

- la formation des tuteurs ou conseillers à et par l'Université (IUFM rénovés par exemple) pour former les étudiants et fonctionnaires stagiaires, bénéficiant de décharge pour assurer cette fonction. Les enseignants pourraient rejoindre les équipes de recherche sur l'enseignement et reprendre des études diplômantes.

- des établissements scolaires labellisés « établissements scolaires de formation des enseignants ». Ils seraient des structures d'accueil permettant de pérenniser des lieux de stages et d'assurer un suivi de qualité. Ces établissements auraient la possibilité d'une année sur l'autre, d'organiser les emplois du temps pour une complémentarité tuteur/stagiaire, etc. Ils pourraient être également le lieu d'expérimentation pédagogique en lien avec l'Université.

Le lien avec la formation continue

La formation du premier degré fonctionnait jusqu'à présent en grande partie grâce aux fonctionnaires stagiaires. Ce qui n'est pas le cas du second degré.

Dans l'année de fonctionnaire-stagiaire, les PE2 faisaient des « stages en responsabilité massés » de 3 semaines en remplacement d'un enseignant qui partait en formation continue. Ces stages étaient préparés, encadrés, faisaient l'objet de visites d'aide de formateurs IUFM, et de PEMF. Ces stages n'avaient rien à voir avec du remplacement « pur et simple » et constituait selon nous une réelle formation. Ce système peut-il perdurer et/ou se généraliser alors qu'il s'agit maintenant d'étudiants et non de fonctionnaires-stagiaires ? et à quelles conditions ? Nous définissons ces conditions, limites dans la Chartre des stages que nous proposons.

Côté second degré, la formation continue des enseignants du second degré est en friche, c'est un manque à gagner énorme pour la réussite des élèves, le travail en équipe et la confrontation d'expériences. Le gouvernement souhaite limiter les formations aux instructions ministérielles et en faire un outil de GRH, avec une FPC individualisée, hors du temps de travail et en relation avec les carrières. C'est sans avenir.

La réforme devrait être au contraire l'occasion de la redynamiser. 10% du temps de travail des enseignants devrait être consacré à la formation (ce sont les chiffres du privé) : dans la discipline, en équipe d'établissement, sur des projets pluridisciplinaires et des thèmes transversaux prenant en compte les divers besoins du métier. Des congés formation de type nouveau devraient être proposés (congés permettant de libérer une journée par semaine, de faire des stages longs sur plusieurs semaines, de faire de la co-intervention, etc.). C'est en étudiant ces différents types de dispositifs qu'on pourra mettre en relation formation initiale de qualité et formation continue.

Une première étape constituerait à mettre en relation décharge des tuteurs ou conseillers pédagogiques avec les stages des fonctionnaires stagiaires et des étudiants. Cela permettrait à la fois un véritable accompagnement, puis une prise de responsabilité progressive de l'étudiant laquelle permettrait au tuteur de partir en formation.